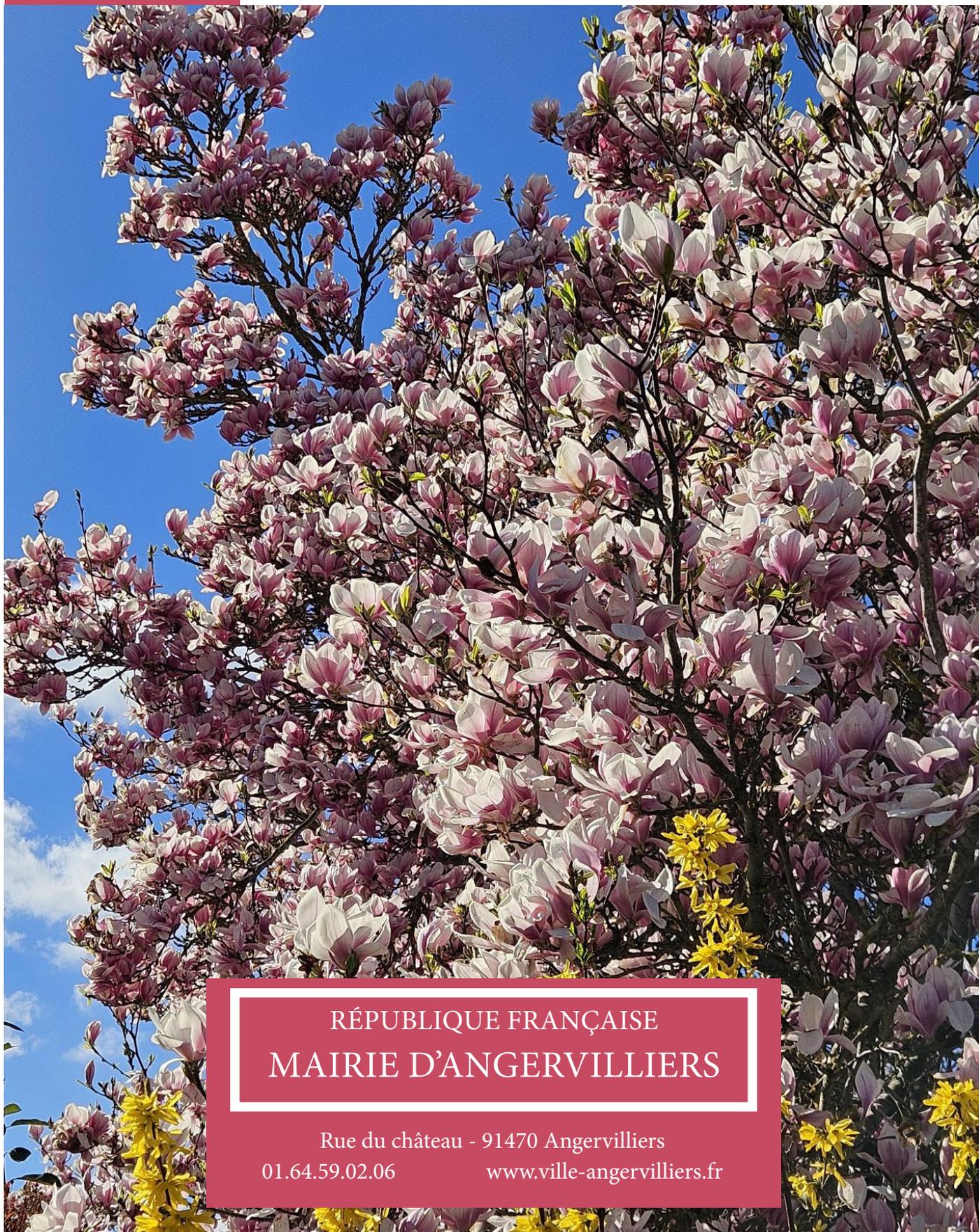


# Les Actu's

## d'Angervilliers



Printemps 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE D'ANGERVILLIERS

Rue du château - 91470 Angervilliers  
01.64.59.02.06 [www.ville-angervilliers.fr](http://www.ville-angervilliers.fr)

## **03 Édito**

## **04 Les événements de votre commune**

## **05 Municipalité**

Rendez-vous au stade

Appel à talents Fête du village

Agir contre le bruit au quotidien

Un service essentiel pour la commune

Le budget communal

La commune recrute pour l'été

Une compétence intercommunale

## **11 Environnement**

Les mares toujours sur surveillance

Entretien de la forêt domaniale

Nouveauté : collecte des végétaux

Une touche florale pour le rond point

Ensemble, pour un cadre de vie plus agréable

Permanences info énergie

## **16 Santé**

Les allergies de printemps: comprendre, reconnaître et soulager

Le centre hospitalier de Bligny, acteur clé du sport santé

## **20 Cohésion sociale**

Une nouvelle dynamique au service des résidents

## **21 Associations**

## **24 Municipalité**

Tribune de la majorité

Tribune Angervilliers Citoyens

## **26 Communauté de communes du Pays de Limours**

## **27 Département**

## **28 Région**

## **30 Retour en images**



Chère Angervilleroise, cher Angervillerois,

Je suis heureuse de vous annoncer la création de notre Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.). Ce projet nous tenait particulièrement à cœur.

Un grand merci à tous les élus pour leur engagement et leur accompagnement auprès de ces 13 jeunes citoyens.

Après leur campagne électorale, suivie des élections, leur installation officielle a eu lieu le 5 avril dans la salle du conseil municipal. Pour leur première sortie, ils étaient à nos côtés pour chanter la Marseillaise, le 8 mai, lors de la commémoration des 80 ans de la Victoire.

Dans nos prochaines Actus, ces jeunes vous parleront de leurs envies et projets pour la commune. Peut-être qu'avec leurs mots à eux, ils réussiront à sensibiliser certaines familles aux problématiques du quotidien : respect des arrêtés concernant les nuisances sonores, dépôts sauvages, papiers et mégots jetés sur les trottoirs ...

Nous avons également voté le budget lors du conseil municipal du 7 avril, incluant les subventions aux associations communales. Celles-ci avaient été présentées, débattues et validées à l'unanimité avec les membres présents. Une présentation détaillée vous est proposée en page 8.

De très nombreux camions continuent à traverser notre commune. S'ils ne se rendent plus à E.C.T., ils circulent désormais en direction de Bonnelles. La gendarmerie poursuit les contrôles de vitesse. À ce jour, ceux du chantier de Bonnelles ne traversent plus la commune.

Dans la prochaine édition, nous vous informerons de la poursuite de la sécurisation des axes prioritaires de la commune et des travaux associés.

Je vous laisse maintenant découvrir les différents articles de ce numéro et espère vous retrouver prochainement lors des événements à venir.

Bien fraternellement  
Dany Boyer

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 16h00 - 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 16h00

Samedi : 9h00 - 12h00



Directrice de la Publication : Dany BOYER  
Comité de Rédaction : Dany BOYER - Elody POUCHET  
Création et réalisation : Service communication

Éditeur : Mairie d'Angervilliers  
Crédits photos : Mairie, Associations  
Impression : Imprimé à la CCPL  
N° ISSN : 2491-0708

N° élu d'astreinte : 06.45.79.24.35

À ne composer qu'en cas d'urgence tous les jours en dehors des heures d'ouverture téléphonique de la mairie.

# Les évènements

## de votre commune

### JUIN



Samedi 14 juin  
Théâtre  
Salle polyvalente



Dimanche 15 juin  
Fête du club  
Stade municipal

Samedi 21 juin  
Fête du Village  
Stade municipal  
(plus de détails page 5)



# Rendez-vous au stade !

Cette année, la traditionnelle fête du village se renouvelle avec **un changement de décor** : c'est au stade municipal que les festivités auront lieu ! Un cadre spacieux et convivial pour accueillir petits et grands dans une ambiance festive et chaleureuse.

On vous attend nombreux pour faire de cet événement un moment remarquable !

## Détail du programme :

- jeux traditionnels (tir à la corde, courses en sac, pêche aux canards, courses pieds liés ...),
- jeux en bois,
- structures gonflables,
- blind test....

Il y aura des animations musicales interprétés par des talents locaux.

Le repas du soir au stade sera concocté par Milles et une fêtes (Ferme des Tourelles).



Mairie d'Angervilliers

## Programme

**À partir de 10h :**  
*Jeux en bois, jeux kermesse, structures gonflables, animations associatives:*  
**départ d'un footing à 10h au stade, mini gala de danse à 16h30, blind test à 18h ...)**

Apéritif offert par la municipalité à 19h avec reprises répertoire rock

Tout au long de la journée, au Domaine de Christal, venez profiter de balades à poney puis à 14h30 un spectacle sera animé par Jessica.

Repas portugais à 20h ambiance POP ROCK

UP STAIRS

Informations : 01.64.59.02.06 contact@ville-angervilliers.fr

# Appel aux talents Fête du village !

Nous recherchons des artistes pour se produire et faire de cet événement un moment festif ! Musiciens, chanteurs, venez partager votre passion et faire vibrer notre village.



Date : 21 juin 2025

Lieu : Stade de la Voie Blanche

Horaires : entre 13h et 17h

**Vous souhaitez monter sur scène ? Contactez-nous dès maintenant !**

Inscriptions : [communication@ville-angervilliers.fr](mailto:communication@ville-angervilliers.fr)

Avant le 14 juin avec votre nom, prénom, n° de téléphone et style de musique, un lien pour vous présenter. Nous vous contacterons rapidement.

Partagez votre univers pour faire de cette occasion unique.



# Agir contre le bruit au quotidien

Le 6 mai 2024, un arrêté (consultable sur notre site internet et en mairie) a été adopté pour renforcer **la lutte contre les nuisances sonores**, visant à améliorer la qualité de vie et protéger la santé publique.

Ce document introduit des mesures spécifiques pour encadrer les bruits de voisinage, en particulier ceux liés aux activités domestiques, aux chantiers ...



Parmi les dispositions notables, **l'arrêté fixe des plages horaires** durant lesquelles l'utilisation d'appareils bruyants, tels que les tondeuses à gazon ou les perceuses, est autorisée.

Sur la commune d'Angervilliers, les travaux de bricolage ou de jardinage sont permis:

- les jours ouvrés (du lundi au vendredi) de 8h à 19h,
- le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

## Bonnes pratiques

Informez vos voisins en cas de travaux exceptionnels en dehors des horaires autorisés.

Privilégiez les outils électriques plus silencieux.

Respectez les horaires pour maintenir de bonnes relations de voisinage.

## Sanctions en cas de non-respect

Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, troublant la tranquillité d'autrui, sont punis par une amende de 3<sup>ème</sup> classe.



L'auteur du bruit peut se voir confisquer la chose qui a servi ou était destinée à commettre le bruit ou la chose qui en est le produit.

(Source : article R623-2 du Code Pénal).

En cas de récidive ou de nuisances répétées, des poursuites civiles peuvent être engagées pour trouble anormal du voisinage.

# Un service essentiel pour la commune

L'éclairage public joue un rôle fondamental dans la vie quotidienne des habitants.

Il assure la sécurité des piétons et des automobilistes, participe à l'embellissement de la commune et contribue à la qualité de vie des citoyens.

Afin de garantir un fonctionnement optimal du réseau d'éclairage, notre prestataire intervient régulièrement selon un cycle bien défini (**4 tournées dans l'année**).

Tous les trois mois, notre prestataire effectue une intervention sur l'ensemble du réseau d'éclairage public.



Lors du passage, les techniciens allument les candélabres afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements. Cette inspection permet d'identifier les lampes défectueuses ou les éventuels problèmes électriques.

Ce processus rigoureux permet **d'assurer une maintenance préventive et corrective efficace**. Il garantit non seulement la sécurité des rues et des espaces publics, mais contribue également à la maîtrise de la consommation énergétique.

Un bon entretien du réseau d'éclairage limite les pannes imprévues et assure un confort visuel optimal pour les habitants.

Suite à ce premier diagnostic, une **seconde intervention** est programmée pour procéder aux **réparations nécessaires**. Les pièces défectueuses sont remplacées et les problèmes électriques sont corrigés afin d'assurer un éclairage performant et continu.



**Si vous constatez des dysfonctionnements, n'hésitez pas à contacter la mairie.**

Nous en informerons notre prestataire lors de sa prochaine visite prévu courant juin.

En 2025, les autres passages sont programmés en septembre puis décembre.

# Le budget communal

Le budget d'une commune est un document essentiel à la vie locale. Il fixe les recettes et les dépenses pour une année, permettant de financer les services publics, les projets et l'entretien du patrimoine communal.

## Une démarche encadrée par la loi

Le budget communal doit être voté avant le 15 avril de l'année N.

Il est encadré par le Code général des collectivités territoriales et doit respecter plusieurs principes : annualité, équilibre, universalité, unité et spécialité budgétaire.

## Une préparation en plusieurs temps

Le montage du budget commence bien avant le vote. Il s'appuie sur plusieurs étapes clés :

- **le débat d'orientations budgétaires (DOB)** : non applicable aux communes de moins de 3 500 habitants,
- **l'estimation des recettes** : la commune évalue ses ressources, à savoir les impôts fonciers, les dotations de l'État, les revenus des services communaux (cantine, garderie ...), les subventions des travaux,
- **l'évaluation des dépenses** : en fonctionnement et en investissement,
- **l'arbitrage** : les élus lors des commissions finances et avec l'aide des services techniques et du secrétariat de mairie, établissent des priorités. Il faut faire des choix en fonction des ressources disponibles et du contexte financier.

Dans ce contexte budgétaire national incertain, la municipalité s'efforce d'optimiser les recettes de fonctionnement afin de ne pas utiliser le levier de la fiscalité. Le montage de dossiers de demande de subvention est aussi une partie importante et très chronophage, qui permet de proposer des projets améliorant le cadre de vie tout en minimisant les dépenses communales.

## Le budget primitif : un acte politique fort

Une fois préparé, le budget primitif est voté de manière publique au conseil municipal.

C'est l'acte qui autorise les dépenses et fixe les recettes.

Il comporte deux sections :

- **la section d'investissement** : elle finance les projets durables, comme la construction d'un bâtiment public ou la réfection de voirie,

*Quelques exemples de dépenses:*



**Travaux sur bâtiments communaux**  
400 000,00 €



**Vidéoprotection et éclairage public**  
291 000,00 €



**Travaux sur voiries (sécurisation)**  
250 000,00 €



**Aménagements de terrains (Square des Lavandières)**  
180 000,00 €

- **la section de fonctionnement** : elle couvre les charges courantes de la commune.

Quelques exemples des dépenses :



**Education** (fournitures scolaires, sorties scolaires, classes découvertes, transports pour les sorties, achats divers ...)

366 476,00 €



**Charges du personnel** (salaires et charges)

621 368,26 €



**Subventions annuelles et exceptionnelles** (associations, C.C.A.S, coopératives scolaires)

35 140,00 €



**Prestations de services** (repas de la restauration scolaire)

130 250,00 €



**Fêtes et cérémonies** (fête du village, forum des associations, téléthon et divers autres évènements)

100 000,00 €



**Contrats et prestations diverses** (assurances et contrats entretiens divers)

106 000,00 €



**Fluides** (électricité / gaz / eau)

210 000,00 €

Le budget doit être voté en équilibre réel, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir les dépenses.

C'est lors du **Conseil Municipal du 7 avril** qu'ont été détaillés précisément les recettes et dépenses de l'année 2025. C'est à l'occasion de ce temps fort de la vie démocratique de la commune, que **le budget primitif a été voté à l'unanimité par les élus municipaux.**

### **Des ajustements possibles en cours d'année**

Le budget primitif n'est pas figé. En fonction des évolutions (subventions nouvelles, imprévus...), la commune peut voter **des décisions modificatives** pour ajuster ses prévisions.

### **En fin d'année civile**

Un document appelé **compte administratif** permet de vérifier si ce qui avait été prévu a bien été réalisé. Celui-ci doit être en concordance avec le **compte de gestion** réalisé par le comptable trésorier.

Monter un budget communal, c'est trouver un équilibre entre ambition et responsabilité. C'est aussi un exercice de dialogue, de prévision et de stratégie, qui engage la collectivité au service de l'intérêt général.

# La commune recrute pour l'été !

La commune propose des emplois saisonniers pour renforcer son équipe des services techniques durant la période estivale.

## Missions principales :

- entretien des espaces verts (tonte, désherbage, arrosage),
- petits travaux de maintenance (peinture, nettoyage, réparations diverses ...),
- aide logistique lors d'événements locaux ou de travaux,
- participation à l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.



## Profil recherché :

Vous êtes un(e) jeune motivé(e), dynamique et rigoureux(se), apte au travail en extérieur, vous êtes âgé(e) de 18 ans minimum, alors n'hésitez plus et postulez. Posséder le permis B serait apprécié.

Merci d'adresser votre lettre de motivation accompagnée d'un CV en mairie ou par mail [contact@ville-angervilliers.fr](mailto:contact@ville-angervilliers.fr)

# Une compétence intercommunale

De nombreux habitants nous ont fait part de leurs préoccupations concernant les transports en commun : retards, arrêts non desservis, horaires inadaptés, etc.

Nous vous rappelons que la gestion des transports n'est pas assurée par la commune, mais par la Communauté de Communes du Pays de Limours, qui en a la compétence.

Ainsi, pour toute réclamation, suggestion ou signalement concernant le service de transport, nous vous invitons à contacter directement le service transport de la C.C.P.L.

**Contact du service transport de la CCPL :** [transports@cc-paysdelimours.fr](mailto:transports@cc-paysdelimours.fr)

N'oubliez pas de préciser : la ligne de bus, l'horaire et l'arrêt concernés ainsi que vos coordonnées mail et/ou téléphone.



Nous vous remercions également de mettre la mairie en copie de vos échanges, afin que nous puissions rester informés et suivre les éventuelles difficultés rencontrées.

# Les mares toujours sous surveillance

Les mares sont de véritables réservoirs de biodiversité.

Elles jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du cycle de l'eau sur notre territoire. Pourtant, en Île-de-France, ces milieux naturels sont aujourd'hui menacés par le dérèglement climatique et les activités humaines.

Conscient de ces enjeux, le **Syndicat de l'Orge** a lancé en 2024 un programme de recensement des mares de la vallée, qui se poursuit en 2025. Cette initiative est menée en partenariat avec la Société Nationale de Protection de la Nature (S.N.P.N.), dans le cadre de l'Observatoire participatif des mares et petites zones humides d'Île-de-France (<https://oasis-climat.com/>).



## Pourquoi cet inventaire ?

**Mieux connaître la localisation et l'état des mares** sur le territoire et mettre en place un plan d'action pour préserver et renforcer ce réseau écologique précieux.

Entre mai et octobre, des agents du Syndicat de l'Orge vont parcourir les communes pour prospecter les mares. Chaque visite dure environ 30 minutes et permet d'évaluer leurs principales caractéristiques écologiques, selon un protocole précis.

## Vous avez une mare sur votre terrain ?

Contactez le Syndicat de l'Orge à l'adresse suivante : [servicepem@syndicatdelorge.fr](mailto:servicepem@syndicatdelorge.fr)

Afin que votre mare puisse être incluse dans ce diagnostic essentiel à leur sauvegarde.



# Entretien de la forêt domaniale

Vous avez pu le remarquer lors de vos balades ou tout simplement en empruntant la départementale D132 allant à Bonnelles, l'Office National des Forêts (O.N.F.) est intervenu au niveau de la forêt domaniale d'Angervilliers.

Prévus pour une durée de 4 mois à partir du mois de février, cette intervention concerne deux types de travaux :

- des **coupes de résineux** sur les parcelles 1c, 2a et 26a,
- des travaux de restauration d'un milieu appelé « **lande** ».



## Les coupes de résineux

Ces travaux s'inscrivent dans une logique de gestion durable de la forêt prévus dans le cadre du document d'aménagement forestier 2012-2031.

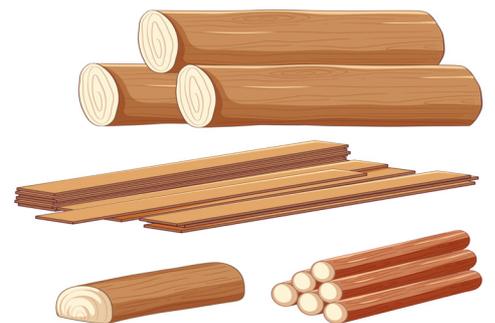
L'objectif est multiple : diversifier les essences et les âges des arbres, tout en facilitant l'exploitation future par l'aménagement de cloisonnements.

Les coupes récemment réalisées sont un bon exemple de cette stratégie. Elle visait à ouvrir des chemins d'exploitation appelés cloisonnements permettant la circulation des engins forestiers, tout en irrégularisant le peuplement de pin sylvestre présent sur ces parcelles. Cette opération permet la création de conditions favorables à l'installation de jeunes semis naturels, assurant ainsi le renouvellement progressif de la forêt.

## Détails des travaux

Contrairement aux coupes habituelles dans les feuillus comme le chêne ou le châtaignier, cette coupe dans un peuplement de résineux (pin sylvestre) génère des produits spécifiques, destinés à différents usages :

- billons de 3,10 m à 4,10 m : destinés au sciage. Ils seront transformés en matériaux de construction (bastaings, linteaux, charpente légère, palettes) dans une scierie de Seine-Maritime,
- billons de 2,30 m : utilisés pour la trituration, dans la fabrication de panneaux de particules et de panneaux OSB,
- billons de 2 m : valorisés en bois énergie, sous forme de plaquettes forestières utilisées comme combustible pour des chaufferies collectives, dans un rayon de 80 à 100 km.



### Que se passe-t-il après ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés : **la forêt va se régénérer naturellement** grâce à la lumière apportée par la coupe les jeunes arbres vont se développer naturellement.

### La restauration de la lande

Ces travaux ont pour but la remise en lumière de la lande pour la protection d'un oiseau : **l'engoulevent d'Europe**.

La lande est un habitat remarquable à fort enjeu écologique, cet espace ouvert est classé Zone de protection Spéciale (Site Natura 2000) pour protéger sa faune et sa flore typique.

## LA LANDE, UN REFUGE POUR DE NOMBREUSES ESPÈCES



En forêt, chaque espèce dépend d'un type de milieu différent. Les landes à callunes sont par exemple indispensables au maintien des engoulevents d'Europe, cet oiseau qui se niche au sol dans des espaces ouverts ou semi-boisés.

De nombreuses autres espèces trouvent des conditions favorables dans ce milieu ouvert et ses lisières: reptiles (lézard des murailles, lézard vivipare, coronelle lisse, couleuvre à reptile ...), insectes (papillons, criquets, sauterelles ...).

La lande, issue d'un incendie dans les années 1970 s'étend sur environ 17 ha. Colonisée par le bouleau et le pin sylvestre, la lande se referme progressivement. La végétation (constituée de callune et de bruyère cendrée), vieillissante, a du mal à se régénérer.

Les travaux visant à éviter la fermeture complète de ce milieu sont indispensables au maintien de l'engoulevent (et d'autres espèces liées à ce milieu) en forêt d'Angervilliers.



### Des travaux de restauration

Les travaux ont été menés en mars 2025 dans les parcelles 6 et 9, sur environ 8 hectares.

Ils consistent à :

- **couper les bouleaux afin de mettre en lumière la lande,**
- **broyer une partie de la lande afin de la rajeunir.**



Quelques grands pins ainsi que les chênes et châtaigniers seront conservés : ils serviront de promontoire pour les engoulevents (oiseaux) mâles chanteurs dans la période de reproduction.

**Le paysage sera fortement modifié : éclairé, le milieu va redevenir ouvert.**

# Nouveauté : collecte des végétaux



Le volume des déchets végétaux présentés lors de chaque collecte est désormais limité à :

- 1 bac de 360 litres (maximum)
- 5 fagots
- 5 sacs biodégradables de 100 litres maximum

Source: <https://www.siredom.com/la-collecte-des-dechets/>



## Pour rappel :

- Les déchets doivent être présentés en bacs. Les fagots doivent être ficelés, d'une longueur maximale de 1,20 mètre et d'un diamètre inférieur à 25 cm. Les sacs plastiques ne sont pas acceptés.
- Les déchets végétaux ne doivent pas être déposés dans les bacs avec le couvercle jaune, car ceux-ci ne sont pas collectés.

## Une touche florale pour le rond-point

Au mois de mars, le rond-point a fait l'objet de **travaux de réaménagement**. Les pavés au sol ont été remplacés par du bitume afin d'améliorer la résistance aux passages des véhicules et la durabilité de la chaussée.

Le fleurissement a également été entièrement repensé, offrant **un nouvel aménagement paysager plus harmonieux et esthétique**.

Comme nous vous l'avions expliqué dans les précédentes parutions, les plantes ont été choisies pour **leur résistance à la sécheresse et leur capacité à vivre plusieurs années**, limitant ainsi l'entretien et favorisant une démarche plus durable.



# Ensemble, pour un cadre de vie plus agréable

La commune tient à remercier chaleureusement tous les riverains qui ont pris le temps de tailler leurs haies et arbustes.

Votre engagement contribue à la sécurité, à l'esthétique et à la convivialité de notre village.

La commune poursuit également ses propres travaux d'entretien pour embellir et sécuriser l'espace public. Ensemble, continuons à faire de notre commune un lieu agréable à vivre pour tous.



## Permanences info énergie

Préparez dès maintenant l'hiver prochain en améliorant l'efficacité énergétique de votre logement. Un guide actualisé, téléchargeable, est disponible pour vous informer sur les aides financières disponibles et vous aider à choisir celles adaptées à votre projet de rénovation.

### Besoin d'aide pour votre projet de rénovation ?

Votre espace Conseil France Rénov', en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Limours, propose un accompagnement gratuit. Des experts vous conseillent pour réduire vos factures d'énergie ou adapter votre logement, avec des permanences sur RDV à la C.C.P.L. les mercredis de 14h à 17h30 et à Limours les mardis.

Communauté de Communes du PAYS de LIMOURS

Agence Locale de l'Énergie et du Climat **Alec** OUEST ESSONNE

### PERMANENCE INFO ÉNERGIE

CONSEILS personnalisés et gratuits aux particuliers

Le mercredi de 14h à 17h30 au siège de la CCPL à Bréil-sous-Forges

**SUR RENDEZ-VOUS**  
au 01 60 19 10 95  
ou à cie@alecoe.fr

Service environnement CCPL  
01 64 90 02 12  
environnement@cc-paysdelimours.fr

www.cc-paysdelimours.fr



### UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

#### PERMANENCES

- Conseils techniques et réglementaires
- Aides financières

Tous les mardis après-midi sur rendez-vous  
Salle Polyvalente  
2 bis rue de Marcoussis  
**LIMOURS**



PRENEZ-RENDEZ-VOUS :  
AU 01 60 19 10 95



### Quels travaux sont concernés ?

- isolation thermique et remplacement du chauffage,
- amélioration de la ventilation et installation de volets roulants électriques,
- adaptation du logement : douche de plain-pied, monte-escalier, etc.

### Besoin d'un conseil ?

01.60.19.10.95

www.alec-ouest-essonne.fr

# Les allergies de printemps : comprendre, reconnaître et soulager

À l'arrivée du printemps, la nature s'éveille : les arbres bourgeonnent, les fleurs s'ouvrent... et pour des millions de personnes, les éternuements commencent. Cette période de renouveau est aussi celle des allergies saisonnières, plus précisément appelées rhinite allergique ou pollinose. Quels en sont les symptômes ? Et comment les soulager efficacement ?

## Pourquoi le printemps déclenche-t-il des allergies ?

Au printemps, les plantes libèrent dans l'air de grandes quantités de pollens pour assurer leur reproduction. Chez certaines personnes, ces particules inoffensives provoquent une réaction excessive du système immunitaire.



Ce dernier identifie le pollen comme une menace et libère **de l'histamine**, responsable des symptômes allergiques.

Les allergènes les plus fréquents au printemps sont :

- le pollen des arbres (bouleau, cyprès, platane, chêne...),
- le pollen des graminées, qui arrive plus tard au printemps et continue en été.

## Quels sont les symptômes typiques ?

Les allergies de printemps se manifestent généralement par :

- éternuements fréquents,
- nez qui coule ou bouché,
- démangeaisons au niveau du nez, de la gorge ou des oreilles,
- yeux rouges, larmoyants et qui piquent (conjonctivite allergique),
- toux sèche ou sensation de gorge irritée.



Dans certains cas, surtout chez les asthmatiques, les allergies peuvent provoquer des crises d'asthme ou des difficultés respiratoires.

## Quels traitements pour soulager les allergies de printemps ?

Heureusement, plusieurs solutions existent pour atténuer les symptômes :

### 1. Éviter les allergènes



*Lavez vous les mains régulièrement*



*Évitez d'étendre le linge dehors*



*Aérez votre logement tôt le matin ou tard le soir*



*En voiture, pensez à rouler les fenêtres fermées*



*Retirez vos vêtements en rentrant chez vous*



*Consultez les bulletins pour adapter vos sorties*

### 2. Les traitements médicamenteux

- les antihistaminiques (comprimés, sirops) : ils bloquent l'effet de l'histamine et soulagent les éternuements et les démangeaisons,
- les sprays nasaux à base de corticoïdes : efficaces pour dégager le nez,
- les collyres antiallergiques pour les yeux irrités,
- en cas d'asthme allergique, des inhalateurs bronchodilatateurs peuvent être prescrits.

### 3. La désensibilisation

Pour les allergies sévères ou chroniques, une immunothérapie allergénique (désensibilisation) peut être envisagée.

Elle consiste à exposer progressivement l'organisme à l'allergène pour le rendre tolérant.

Ce traitement s'étale sur plusieurs mois voire années, mais peut offrir un soulagement durable.



# Le Centre Hospitalier de Bligny, acteur clé du sport-santé



Le Centre Hospitalier de Bligny a inauguré fin janvier la **semi-couverture de son terrain de tennis**, un nouveau pas dans sa politique dynamique d'activité physique adaptée.

Cette avancée souligne l'engagement continu de l'établissement en faveur du sport-santé, **une cause nationale essentielle**, et conforte sa position en tant qu'acteur innovant et exemplaire aussi bien pour les patients, les salariés de l'hôpital ainsi que les habitants du territoire dans leur démarche santé.



## Le tennis-santé : une pratique aux multiples bienfaits

Sport complet par excellent, le tennis présente de nombreux avantages pour la santé physique et mentale.

Il contribue à **réduire les risques de maladies cardiovasculaires**, améliore la circulation sanguine et aide à diminuer la pression artérielle. Combinant endurance, résistance et récupération, il renforce le cœur, les poumons et la santé des parois artérielles.

Des études, telle qu'une recherche anglo-saxonne de 2016, ont démontré que le tennis santé réduit de 56% le risque le risque de mortalité cardio-vasculaire et de 47 % le risque de mortalité toutes causes confondues !



Au-delà des bienfaits physiques, le tennis stimule également les fonctions cognitives, telles que la mémoire, la concentration et la coordination.

Il constitue également **un outil thérapeutique** efficace pour accompagner le traitement de maladies chroniques comme le cancer, le diabète de type 2, les pathologies cardiaques et respiratoires ainsi que les dépressions ou les maladies neurodégénératives.

## Un projet innovant pour le bien-être des patients et habitants de l'Essonne

Depuis 2022, le Centre Hospitalier de Bligny est labellisé « **Maison Sport Santé** » par les Ministères des Sports et de la Santé, et labellisé « Tennis Santé » par la Fédération Française de Tennis.

L'intégration quotidienne du sport santé dans le parcours de soin des patients est une priorité, avec des programmes déjà en plus pour les services d'hématologie, d'infectiologie, de gériatrie et de pneumologie.



La couverture du terrain de tennis représente une évolution significative, permettant une utilisation optimale toute l'année, quelle que soit la météo.

Cette infrastructure bénéficie aussi bien aux patients qu'aux habitants de la région, en renforçant l'ancrage territorial du Centre Hospitalier.

Grâce à sa présence sur l'application Ten'Up de la FFT, les clubs et pratiquants locaux peuvent également accéder à ce nouvel équipement. L'accès se fait sur réservation.

Le semi couvert est ouvert 7 jours sur 7 et de 7h à 21h. Il se trouve au Centre Hospitalier de Bligny, Rue de Bligny 91640 Briis-sous-Forges (en face du bâtiment Despeaux).



### Une vision partagée pour 2025

En 2025, le Centre Hospitalier de Bligny ambitionne d'étendre les bienfaits du tennis-santé à un nombre encore plus important de patients, en impliquant de nouveaux services hospitaliers dans cette démarche. L'objectif est clair : faire du sport-santé un pilier incontournable du bien-être au service de la santé.

# Une nouvelle dynamique au service des résidents

« Depuis le 1er février 2025, l'EHPAD Le Village d'Angervilliers a **rejoint un groupement d'EHPAD**, reconnu dans le secteur médico-social. Cette intégration marque une étape importante dans la vie de l'établissement, avec pour ambition de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux résidents et à leurs familles.



## Une direction engagée

La direction de l'établissement est assurée par **Virginie BRUCY** depuis le 02 août 2024. Elle évolue dans le secteur depuis 2014. Son parcours, nourri d'expériences variées en EHPAD, témoigne de son engagement profond envers le bien-être des personnes âgées. Elle accorde **une attention particulière à l'écoute des résidents**, à la qualité des soins et à la valorisation des équipes.

## Un cadre de vie privilégié

Situé dans un environnement boisé de 9 000 m<sup>2</sup>, à la lisière de la forêt domaniale, Le Village d'Angervilliers offre **un cadre serein et sécurisé**.

L'établissement présente une capacité d'accueil de **80 places**, dont certaines chambres adaptées aux couples, et propose des services variés : restauration sur place, animations quotidiennes et une unité protégée pour les personnes atteintes de troubles cognitifs.



## Des projets tournés vers l'avenir

L'intégration au groupement d'EHPAD ouvre de nouvelles perspectives pour l'établissement. Parmi **les projets à venir** : la modernisation des équipements, développement des partenariats locaux avec pour objectif d'accentuer l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

L'objectif est de renforcer les liens avec la communauté et d'offrir aux résidents une vie sociale riche et épanouissante. Le Village d'Angervilliers s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue, **plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations**. La direction et l'ensemble des équipes sont mobilisés pour offrir un accompagnement de qualité, dans le respect et la dignité de chacun.»

*Texte transmis par la directrice Madame BRUCY*

# Les foulées d'Angervilliers



Le printemps est là et l'envie de se défouler également.

Lors des prochaines semaines nos coureuses et coureurs poursuivront le programme des compétitions proposées aux alentours d'Angervilliers : Trail du château de Dourdan le 25 mai, Trail du Moulin de Breuillet le 1er juin et Trail de l'Orangeirie de Bonnelles **le 8 juin**.

Quant aux randonneurs et vttistes soit environ une trentaine de participants, ils découvriront le lac d'Orient (Aube) et ses environs durant le W-E du 14 et 15 juin.

Une semaine rando dans le Cotentin qui réunira 42 randonneurs est également organisée du 28 septembre au 4 octobre.

N'hésitez pas à visiter notre site pour découvrir notre association et nos activités.  
<https://lesfouleesdangervilliers.fr/>

Le bureau des Foulées vous souhaite une belle saison estivale sportive et festive.



## Club des Séniors

Club des Séniors  
d'Angervilliers



Tous les mardis, nous nous retrouvons autour de jeux de cartes, rummikub, débutant poker et nous terminons nos rencontres avec un goûter : crêpes, gâteaux maison, café, chocolats, thé.

**Le 7 juin**, nous organisons une journée avec le club de pétanque : barbecue et jeux sur le terrain l'après-midi.



Nous sommes impatients de cette journée très conviviale et remercions d'avance le club de pétanque de nous accueillir.



# Club sportif d'Angervilliers



Nous organisons notre fête annuelle, qui se tiendra le **dimanche 15 juin de 10h à 17h** au Stade municipal d'Angervilliers.

**Fête du club**  
**Dimanche 15 Juin**  
**10h - 17h**

Recettes reversées au profit de l'association ITEP Clamageran  
Organisme de soutien et de services aux personnes handicapées

Stade de La Voie Blanche  
Rue de Rochefort  
91470 ANGERVILLIERS

- Matches entre petits et grands
- Structures gonflables
- Animations sportives sur toute la journée
- Tombola à 15h30

Tarifs d'entrée :  
Adhérents 2€  
Extérieurs 4€

Restauration sur place  
Barbecue frites boisson  
Sur réservation

clubsportifangervilliers@gmail.com    Tél. : 07.86.04.24.50

Au programme de cette journée conviviale : structures gonflables, rencontres sportives, jeux et animations pour tous les âges, tombola avec 20 lots à gagner et barbecue sur le temps du déjeuner sur réservation.

Tarifs d'entrée :

- 2 € pour les adhérents du club
- 4 € pour les visiteurs extérieurs

L'intégralité des recettes sera reversée à une association caritative, dans un esprit de solidarité et de partage.

Nous vous invitons à venir nombreux pour profiter d'un moment de détente en famille ou entre amis, et contribuer à une belle cause.

Le Club Sportif d'Angervilliers vous proposera également une journée portes ouvertes le **samedi 13 septembre** au Stade municipal d'Angervilliers. Cette journée sera dédiée à la découverte du football, et s'adresse à toutes les personnes intéressées, quel que soit leur âge.

À partir du mois de juin, que vous soyez débutant, curieux ou simplement passionné, venez essayer, rencontrer les membres du club, et partager un moment convivial autour de notre sport favori. Une occasion idéale pour s'initier, poser des questions et, pourquoi pas, rejoindre le club !

Si vous êtes passionné par le sport, que vous aimez transmettre et accompagner des équipes dans leur progression, rejoignez-nous !

Contactez-nous pour plus d'informations et pour proposer votre candidature.

Corentin PONTET (président) 07.86.04.24.50.

**RECRUTEMENT FOOTBALL COACH**

Recherche encadrant(es)  
pour la saison prochaine  
Contactez nous

Corentin Pontet  
07.86.04.24.50

# Club de pétanque

Le 7 juin, nous accueillerons le club des séniors autour d'un barbecue et de jeux sur les terrains de pétanque.

Au mois de septembre nous allons organiser un tournoi ouvert à tous. Nous espérons vous voir nombreux à cette occasion.



En attendant, vous pouvez nous retrouver tous les week-end et jours fériés à partir de 14h au stade de la voie blanche. Nous ouvrons également un après-midi une fois par semaine en fonction de la météo.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 06.74.16.45.51.

# Comité des fêtes



Les actus du comité des fêtes sont quasiment terminées pour cette année, merci à tous pour votre participation active et joyeuse lors de nos manifestations, il ne reste plus que notre participation à la fête du village le 21 juin.

Malheureusement nous sommes dans l'obligation d'annuler nos Olympiades initialement prévue le 17 mai par manque de moyens et d'un refus de subvention.

Nous nous retrouvons le 6 septembre pour le Forum des associations.

Nous sommes activement à la recherche de bénévoles pour toutes nos prochaines manifestations, venez nous aider et organiser des évènements.

# Société de Chasse Communale d'Angervilliers

Nous organisons un BALL-TRAP le samedi 14 juin de 10h à 19h route de Dourdan à Angervilliers. Ouvert à toutes et à tous.

Chasseurs, tireurs ou non.

Venez vous exercer au tir sur plateaux d'argile.



# TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Depuis plusieurs mois, la municipalité vous informe de la mise en œuvre de travaux de sécurité sur la commune.

Plusieurs réunions publiques vont être organisées afin d'échanger avec vous sur ces aménagements indispensables pour garantir la tranquillité et la sécurité de tous.

Certaines rues de la commune font l'objet d'une attention particulière. Des efforts ont été entrepris pour améliorer ces axes importants.

Toutefois, il est important de rappeler que ces rues sont des routes départementales.

À ce titre, les possibilités d'intervention directe de la commune y sont limitées. Néanmoins, des rendez-vous réguliers sont pris avec les services du Département afin d'étudier les solutions envisageables pour sécuriser davantage cet axe.

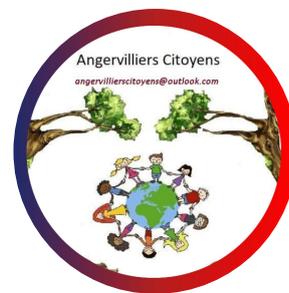
Malheureusement, les incivilités restent nombreuses, en particulier en ce qui concerne la vitesse excessive. Ces comportements mettent en danger les usagers et les riverains, et nous continuons de travailler avec les autorités compétentes pour y remédier.

Vous avez été nombreux à nous signaler le passage récurrent des camions. Nous sommes bien conscients de la gêne occasionnée par le passage trop fréquent de camions dans la Grande Rue.

Une enquête a été menée récemment afin d'identifier leur provenance et leurs trajets. Il s'est avéré que la majorité d'entre eux se rendaient à Bonnelles, notamment les camions jaunes et bleus.

Normalement ces véhicules sont désormais déviés, limitant ainsi leur présence dans la traversée de notre commune.

# TRIBUNE ANGERVILLIERS CITOYENS



Grande Rue : les riverains excédés par l'insécurité grandissante.

Depuis plusieurs années, les habitants de la Grande Rue vivent dans une atmosphère de tension croissante. Cette artère centrale est le théâtre régulier de passages de nombreux camions et véhicules ne respectant pas la limitation de vitesse, ce qui affecte la qualité de vie de l'ensemble des riverains.

Passages incessants de camions, vitesse excessive, et stationnements anarchiques sont devenus monnaie courante. « C'est tous les jours la même chose. Les passages piétons sont rarement respectés, les trottoirs sont encombrés », peut-on entendre çà et là.

Les familles s'inquiètent pour la sécurité des enfants et des personnes âgées. D'autres habitants ajoutent que l'éclairage public est insuffisant à partir de minuit, accentuant ainsi le sentiment d'insécurité une fois la nuit tombée. Le sentiment d'insécurité et l'impression de ne jamais être entendus ajoutent au malaise ambiant.

Face au silence de la mairie, Angervilliers Citoyens s'organise pour faire entendre les revendications légitimes des riverains.

Une véritable réflexion de fond sur l'usage de cette rue par tous (piétons, usagers de la route) doit être menée.

Tout le monde a droit à un cadre de vie plus sûr, plus respectueux et plus en phase avec une vie paisible de village.

Les riverains attendent de la mairie des actes rapides et concrets pour retrouver la tranquillité à laquelle ils aspirent.

Point par point, partout dans le village, Angervilliers Citoyens répondra aux sollicitations des habitants pour bâtir ensemble des solutions à leurs problèmes.

C'est effectivement le rôle des élus.

# Évènements à venir

 **Atelier portage**  
porter son bébé en respectant la posture naturelle de l'enfant

**Vendredi 27 juin**  
de 9h30 à 11h30



**VOUS AVEZ UN BÉBÉ DE MOINS DE 6 MOIS ? BIENTÔT PARENTS ?**

**✓ GRATUIT**  
**✓ PLACES LIMITÉES**

**Atelier animé par Mélody, Floriane et Ségolène puéricultrices et sage-femmes**

- Découverte de différents moyens de portage physiologique de 0 à 6 mois
- Entretien collectif post-natal
- Les soins de votre bébé

**Communauté de Communes du PAYS de LIMOURS**

**Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**  
Pôle social - 1 rue Général Leclerc - Forges-les-Bains  
01 64 90 05 15 - petite.enfance@cc-paysdelimours.fr

**LE COMPOSTAGE !**  
Une solution pour faire maigrir notre poubelle...

**Repartez avec un COMPOSTEUR PLASTIQUE GRATUIT**

**VOUS DISPOSEZ DÉJÀ D'UN COMPOSTEUR ET SOUHAITEZ AMÉLIORER VOTRE PRATIQUE ?**

**VOUS SOUHAITEZ COMMENCER SANS SAVOIR COMMENT ?**

**LE SIREDOM** vous accompagne et propose des ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques du compostage

**ATELIER OUVERT SUR INSCRIPTION**  
[compostage@cc-paysdelimours.fr](mailto:compostage@cc-paysdelimours.fr)

<b>Lundi 23 Juin</b>	14h / 16h	Siège CCPL 615 rue Fontaine de Ville	91640 Briis-Sous-Forges
<b>Mercredi 1er Octobre</b>	10h / 12h	Siège CCPL 615 rue Fontaine de Ville	91640 Briis-Sous-Forges

**70kg** de déchets par personne pourraient être compostés chaque année !

**205kg/an** d'ordures ménagères sont produites par habitant

Renseignements : [soscompostage@siredom.com](mailto:soscompostage@siredom.com)  
06 25 99 48 72 / [www.siredom.com](http://www.siredom.com)  
[facebook.com/groups/composterousiredom](https://facebook.com/groups/composterousiredom)

**MATHIEU BRASSELET**  
Pôles Compoteur et Forêt PEREZ  
guide composteur du Siredom

**Communauté de Communes du PAYS de LIMOURS**

**Siredom**

## Newsletter de la Communauté de Communes du Pays de Limours !

Ne manquez plus aucune actualité et découvrez les évènements qui se déroulent près de chez vous grâce à la nouvelle Newsletter.

Pour la recevoir, remplissez le formulaire accessible sur le site de la CCPL :

Cliquez sur la rubrique « Nous connaître », puis sur la page consacrée à la Newsletter.

Vous pouvez également flasher ce QR code.



# RÉSERVEZ ANTICIPEZ VOYAGEZ



Vérifiez dès maintenant la **validité de vos titres d'identité.**

N'attendez pas le dernier moment pour les renouveler !



**Gagnez du temps**

avec la pré-demande en ligne sur

[passeport.ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr)



ZOOM  
SUR

Essonne  
LE DÉPARTEMENT

Que vous soyez passionné d'histoire ou simple curieux, en solo ou en famille, venez découvrir l'univers passionnant de la préhistoire et de l'archéologie.

À l'occasion des Journées européennes de l'archéologie, le site départemental d'Étiolles vous ouvre ses portes, le dimanche 15 juin, pour une journée gratuite, immersive et pleine de découvertes. Au programme : visites guidées du chantier de fouilles, démonstrations de taille de silex, tir au propulseur, simulateur de fouilles, expositions, balades archéologiques, et de nombreuses animations pour petits et grands.

Fouillé depuis plus de 50 ans, Étiolles est l'un des sites emblématiques de la période magdalénienne. Ses vestiges de campements, vieux de 15 000 ans, vous invitent à remonter le temps sur les traces de nos ancêtres. Une occasion de vivre l'archéologie grandeur nature, au cœur de l'Essonne !



[essonne.fr](https://www.essonne.fr)



# Le Pass Navigo Liberté +

Depuis plusieurs années, Île-de-France Mobilités propose différentes formules pour se déplacer facilement dans la région parisienne. Le Pass Navigo Liberté + mérite d'être mis en avant pour ceux qui prennent occasionnellement les transports. Il permet désormais de voyager dans toutes les zones d'Île-de-France, sans surcoût.

## Les trois enjeux de la révolution billettique

### La cohésion sociale et territoriale

- Achever la logique de dézonage de l'Île-de-France
- Le même prix pour tous les Franciliens
- Fin des frontières géographiques et des barrières financières à l'usage des transports

### L'écologie

- Incitation à utiliser davantage les transports en commun, notamment en grande couronne
- En lien avec l'objectif de -15 % de voitures particulières sur la route (2 millions en moins par jour)

### La simplification

- Pour en finir avec les 50 000 tarifs et les "pièges tarifaires"
- Simplification pour l'achat des tickets
- Meilleur accueil pour les visiteurs

îledeFrance mobilités 

Depuis le 1er janvier 2025, les tarifs des transports ont évolué. Avec Navigo Liberté +, les tarifs sont plus doux : 1,99 € le trajet en métro ou RER et 1,60 € le trajet en bus ou tramway.

Ce forfait permet donc de réduire le coût de chaque déplacement, sans engagement mensuel.

## Évolution des tickets au 2 janvier 2025

Titre	Avant	Après	Liberté +
 Ticket Bus-Tram	2,15 €	2 €	1,60 €
 Ticket Métro-train-RER	Entre 2,15 € et 5 €	2,5 €	1,99 €
 Ticket Aéroport	Entre 10,30 et 16,60 €	13 €	13 €
 Ticket à bord/ Ticket à bord SMS	2,5 €	2,5 €	-
 Navigo Jour	Entre 8,30 et 20,60 €	12 €*	-

\*Couvre tous les trajets hors aéroport

îledeFrance mobilités 

## Liberté+ sur votre smartphone au printemps 2025

Dans un premier temps, Navigo Liberté+ est disponible uniquement sur carte Navigo, mais au printemps 2025 vous pourrez le charger et l'utiliser directement depuis votre smartphone Android et iOS !

# LABAZ : l'appli bons plans pour les 15-25 ans en Île-de-France

Lancée en 2023, LABAZ est l'appli mobile gratuite de la Région Île-de-France, dédiée aux 15-25 ans. Elle propose bons plans, jeux-concours et aides exclusifs.

## Bons plans et jeux-concours

Tout au long de l'année, gagne des places pour festivals, événements sportifs et culturels, salons...

Pour Paris 2024, LABAZ a distribué 36 500 places pour les Jeux olympiques et paralympiques. Des bons plans shopping sont aussi régulièrement proposés.

## Les aides disponibles

### Aide de 100 euros pour l'inscription en club sportif ou culturel

(Réservée aux 15-17 ans)

Elle permet de bénéficier de 100 euros pour s'inscrire à une activité culturelle ou dans un club de sport partenaire LABAZ (liste consultable sur l'application).

À noter : tu peux utiliser cette aide pour renouveler ton inscription, ou pour découvrir une nouvelle activité au cours de l'année. L'aide sport et culture est valable jusqu'au 31 août 2025.

### Aide de 1 300 euros pour passer le permis de conduire

(Réservée aux 18-25 ans en insertion professionnelle ayant déjà obtenu leur code de la route)

Le Chèque permis de conduire, que la Région propose depuis 2021, est, depuis le 1er octobre 2024, uniquement disponible via LABAZ

Réservée aux stagiaires en formation professionnelle, aux jeunes suivis en mission locale, ou aux jeunes signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et dont le projet professionnel nécessite l'obtention du permis.

### 100 € pour l'achat d'un vélo mécanique

Parmi ses nombreuses aides à l'achat d'un vélo, Île-de-France Mobilités propose une offre pour les 15-25 ans : 100 euros pour acheter un vélo mécanique (dans la limite de 50% de son prix d'achat).



Région  
**Île-de-France**  
POUR GAGNER ensemble

# RETOUR EN IMAGES

GALETTE AVEC  
LES AÎNÉS  
9 JANVIER



VOEUX DU MAIRE  
11 JANVIER

CONCERT À  
L'ÉGLISE  
1ER FÉVRIER



MATINÉE SANTÉ  
DÉPISTAGE  
CANCER  
COLORECTAL  
16 MARS



**CARNAVAL  
29 MARS**

**INSTALLATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DES ENFANTS  
5 AVRIL**



**SENSIBILISATION AUX DANGERS  
DU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE  
ÉLÉMENTAIRE  
11 AVRIL**



**COMMÉMORATION  
DU 8 MAI 1945**





Mairie  
d'Angervilliers

Samedi 21 juin

# Fête DU Village

Stade municipal

Restauration  
sur place

Buvette



À PARTIR DE  
**10H**

Jeux Kermesse

Structures gonflables  
Animations musicales et  
sportives tenues par les  
associations

Jeux en bois

DÈS 19H

**Repas portugais**

sur réservation avant  
le 17 juin 2025



Concerts Rock  
et Pop Rock

Informations : 01.64.59.02.06 [contact@ville-angervilliers.fr](mailto:contact@ville-angervilliers.fr)